

# TRIBUNE

Belgique-  
Belgie  
PP-PB  
B386



Membre de l'Union  
des Editeurs de  
la Presse Périodique

Bureau de dépôt  
CHARLEROI X

P402047

**FGTB / CGSP CHEMINOTS**

MENSUEL - 64e ANNEE - N° 9 - 27 OCTOBRE 2008

Editeur responsable : F. WEGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles  
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Ils<sup>(\*)</sup> n'ont pas compris !



on va leur répéter !

(\*) le gouvernement bien sûr !

Page 3 :

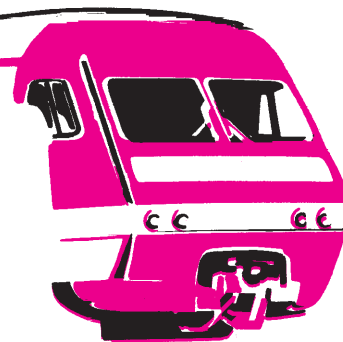
“Le temps est à l'orage” et  
les services publics foudroyés !

Page 5 :

La théorie  
des couleurs

Page 9 :

Combat de l'espoir ou  
espoir de combat ?



## COMBAT DE L'ESPOIR OU ESPOIR DE COMBAT ?

Dans l'édition précédente de *Tribune*, je m'en référais à la crise des « **sub-primes** » aux États-Unis et à ce pouvoir qu'ont les États droitiers de trouver des fonds, beaucoup de fonds, pour tenter d'endiguer une crise financière alors que c'est avec une inertie toute inorganique qu'ils se mobilisent pour atténuer une crise sociale, celle-là même qui creuse chaque jour un peu plus le fossé entre les nantis et les démunis.

J'étais, au moment de rédiger ces lignes, à cent lieues de m'imaginer que deux jours plus tard, le phénomène, alors localisé outre-Atlantique, aurait, chez nous, les répercussions que l'on a connues, que l'on connaît toujours et qui ont emporté des institutions aussi nobles et stables que Fortis, Dexia, Ethias et combien d'autres encore à venir.

J'en appelais à la mobilisation pour l'action interprofessionnelle en vue de l'augmentation du pouvoir d'achat (via la diminution du taux de TVA sur l'énergie à charge du même secteur), à la liaison des allocations sociales au bien-être, à la sauvegarde de l'indexation automatique des salaires. Bref à la **solidarité interprofessionnelle**, à l'espoir d'un front commun de combat enfin retrouvé.

### L'action fut un succès !

Succès interprofessionnel dans certains bastions réputés combatifs.

Succès dû à la seule CGSP à d'autres endroits et plus particulièrement à ses secteurs du transport, singulièrement des cheminots.

Sans vous, sans nous, c'eût été le « **FLOP** » !

### Soyez-en remerciés du plus profond d'un cœur militant.

Car si l'on regarde vers d'autres organisations, vers d'autres centrales de la FGTB, il y aurait peut-être de quoi pâlir plutôt que de rougir.

### En serons-nous un jour justement remerciés ?

Voilà bien le nœud du problème.

\*\*\*\*\*

Ainsi, revenant à la crise financière nous faut-il apprécier qu'aujourd'hui ceux-là mêmes qui plaidaient, en 1993 encore, pour la privatisation des Instituts publics de crédit, l'OCCH, la bonne vieille CGER (pour laquelle nos instituteurs de jadis militaient en nous incitant à verser nos modestes économies sur des carnets jaunis en échange de quelques timbres), réclament aujourd'hui plus de contrôle, plus d'éthique.

Mais qui peut contrôler mieux que l'État, nanti de son pouvoir régalien de neutralité, au travers de ses fonctionnaires ?

Quel meilleur contrôle que la renationalisation de ces institutions ?

De cela, il n'en est point question, le sujet reste irrémédiablement tabou.

Le capitalisme, le libéralisme, montrent sans cesse leurs limites et leurs failles, ouvrant ainsi un authentique boulevard à la Gauche. Et pourtant, pendant ce temps, la Gauche reste pour le moins timorée y compris quand elle est sise au boulevard. C'est affligeant !

Et alors que les petits épargnants ont parfois perdu une grande part de leurs économies, que les travailleurs devront, au travers de leurs impôts, renflouer un jour les trous creusés par d'authentiques escrocs de la finance, ceux-ci s'en vont, éjectés dit-on, mais nantis d'un parachute tel que leur voyage dans les airs en devient une authentique croisière de plaisance. **Est-ce bien décent ?**

Parallèlement, le renforcement des bases de données policières est sur le métier avec, dans les fichiers, l'intégration de données relatives aux habitudes de consommation, aux pratiques sexuelles, aux idéologies politiques, syndicales. Bref, tous des truands. **Est-ce bien démocratique ?**

Dans le même temps, la déclaration gouvernementale nous annonce un budget en équilibre mais personne n'ose imaginer que cet équilibre est et restera stable. Que du contraire, déjà on nous annonce des contrôles budgétaires accrus et serrés. **Est-ce bien sérieux ?**

En guise d'amélioration du pouvoir d'achat via la diminution de la TVA sur les matières énergétiques, il nous faut découvrir l'application d'une augmentation des accises via la technique du cliquet inversé. **Est-ce bien raisonnable ?**

Mieux contrôler le secteur des banques et des assurances nous serine-t-on. Pour toute réponse, on prévoit une diminution du nombre des fonctionnaires fédéraux. **Est-ce bien crédible ?**

Et pour couronner le tout, de prévoir que les entreprises publiques autonomes (dont le groupe SNCB fait partie) devront contribuer à boucher les trous. **Est-ce bien acceptable ?**

À l'heure où usines, entreprises, groupes multinationaux et PME crient,

hurlent à la récession en exigeant d'accroître leur compétitivité, en diminuant encore un peu plus les charges dites patronales, en réclamant des augmentations d'aides publiques ; au moment où elles font à nouveau pression sur les salaires, pratiquent des licenciements à tour de bras et arguent que sans croissance, point d'emploi. Elles engendrent ainsi le marasme qu'elles ont elles-mêmes initié. **Est-ce bien admissible ?**

L'économiste-financier, Lord John Maynard **KEYNES**, loin d'être un gauchiste bon teint, doit se retourner dans sa tombe !

Plutôt que de s'évertuer à remplir l'espèce de tonneau des Danaïdes que constitue le capitalisme débridé qui domine ce monde, ne serait-il pas temps, grand temps, de relancer la machine économique en :

- soutenant le pouvoir d'achat,
- limitant les dégâts sociaux par une meilleure protection des travailleurs,
- relançant l'emploi public, le contrôle public,
- améliorant les infrastructures publiques,...

bref en investissant sur le long terme plutôt qu'en emplâtrant les jambes de bois de ceux qui ne peuvent même plus marcher ?

Si nous ne nous en référons à l'histoire, on se terrerait dans un coin et on pleurerait.

Mais le **matérialisme historique**, cette manière de penser qui s'oppose à la métaphysique fataliste, nous enseigne que les grands bonds qualitatifs naissent par la succession de petits bonds quantitatifs.

Et ainsi l'espoir de renaître, par la lutte et le combat.

Voilà de quoi nous remotiver aujourd'hui, demain et plus tard encore.

**« EL PUEBLO UNIDO JAMAS SERA VENCIDO ! »**

G. GELMINI, *Président.*

PV

## SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008

### 1. INFORMATIONS

#### A. Recrutement de sous-chef de gare

Lors de la réunion de septembre, nous avons dénoncé les problèmes liés à l'installation des lauréats de l'épreuve qui avait été annoncée par l'avis 108H-HR/2006.

En effet, cette dernière a été organisée conformément aux dispositions du fascicule 501 mais à l'évaluation des candidats, les membres du jury ont établi au niveau des résultats une scission par spécialité.

Suite à ce phasage et suite à une affectation chez l'opérateur, il reste des lauréats non-installés.

Ce samedi 27 septembre, grâce à notre intervention en SCPN, 60 lauréats de la première série ont été convoqués en réunion à Bruxelles afin de recevoir des explications sur cette situation particulière. Ils ont été également invités à émettre leur opinion sur leur éventuel recrutement chez INFRABEL.

#### B. Epreuve fermée donnant accès à l'emploi statutaire de conseiller spécialité « psychosociale »

Sage décision sur ce dossier. Les six psychologues contractuels qui n'ont pas le grade de conseiller spécialité psychosociale seront contactés afin d'adapter leur contrat et ainsi d'être considérés comme des agents temporaires.

En fonction des réponses, HR procédera à l'organisation de l'épreuve fermée lorsqu'ils auront six mois d'ancienneté en qualité "d'agents temporaires".

#### C. Accès au grade d'opérateur conduite Cargo

Les conducteurs de manœuvre qui sont en stage ou à l'essai peuvent introduire une demande pour atteindre le grade d'opérateur de conduite Cargo.

En cas d'échec dans le nouveau grade, ils auront la possibilité de reprendre le stage ou l'essai dans leur ancien grade. (Possibilité d'utiliser les dispenses suivant la réussite de modules)

### 2. REGLEMENT GENERAL DES RELATIONS SYNDICALES

Le bon déroulement de la S/CPN a été dernièrement perturbé par la présence d'un représentant non-statutaire.

Il faut savoir que la sous-commission paritaire nationale se compose de 10 agents qui siègent à la Commission Paritaire Nationale. Cinq sont désignés par la SNCB Holding et les cinq autres par les 2 OR. Il faut également ajouter à la délégation de la Direction, le représentant de la SNCB et celui-ci d'Infrabel.

Suite à la présence d'un représentant non-statutaire et afin d'éviter certains problèmes il avait été convenu que 80% des représentants de la Société soient statutaires.

Hélas, la proposition de modification du règlement d'ordre intérieur de la S/CPN ne respecte pas cet engagement.

La société nous propose la modification suivante :

**« Au moins 4 des 5 membres effectifs désignés par la SNCB Holding comme représentants de la Direction doivent avoir la qualité d'agent statutaire ».**

Il ne fallait pas être grand stratège pour constater la supercherie.

4 sur 5 membres de la Holding comme statutaires et pas de précision concernant les représentants SNCB et INFRABEL.

Donc en situation extrême, on aurait pu se retrouver avec une

délégation de 4 statutaires et 3 non-statutaires.

Nous avons logiquement **refusé** ce dossier et nous serons très attentifs aux nouvelles propositions.

### 3. PRESTATIONS DU PERSONNEL ET ORGANISATION

Le document présenté en corrélation avec la rubrique 2.3 du protocole d'accord social 2008-2010.

Il est mis fin à l'octroi des deux demi-jours prévus dans le RGPS :

- le 1<sup>er</sup> jour ouvrable de l'année
- la fête annuelle locale.

Il était inutile d'ergoter sur ce point puisque prévu dans le protocole d'accord. Mais nous avons à nouveau dénoncé un manque total de savoir vivre de nos « **administrateurs délégués** » qui réalisent dans cette opération des économies de « **bouts de chandelle** ».

### 4. DROIT A L'INTERRUPTION PARTIELLE DE CARRIERE-REGIME ORDINAIRE (32H/SEMAINE)

La rubrique 3.1 du protocole d'accord social prévoit un aménagement de fin de carrière.

La Société propose : « **sans préjudice des dispositions de l'avis 22HR/2004 qui restent intégralement d'application, hormis la mise à la retraite d'office, l'application d'un règlement de fin de carrière complémentaire** ».

Ce nouveau dispositif consistera à octroyer, sur demande introduite 6 mois à l'avance, le droit à une interruption partielle de la carrière professionnelle (32H/semaine) à partir de l'âge de 55 ans :

- aux agents des rangs 7, 8 et 9,
- aux agents des rangs 4 « **inférieurs** », 5 et 6 qui travaillent en équipes successives.

En cas de nécessités opérationnelles impérieuses, la Direction concernée peut imposer un report motivé de six mois maximum. Très exceptionnellement, un second report maximum de 6 mois peut être imposé après avis de la Commission Paritaire Régionale compétente.

Pour les membres du personnel roulant dans le cadre de la fin de carrière, pas de possibilité de report.

La date d'application prévue est le 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Comme les bases de ce document ont été mises en place lors du protocole, nous avons demandé à la Société de modifier la date de mise en application du nouvel avis pour les agents qui ont reçu une réponse négative suite à une demande introduite depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008

### 5. PRESTATIONS PERMANENTES A MI-TEMPS

La rubrique 3.2 du protocole d'accord prévoit les modifications de l'avis 31PS de 1996 :

- l'agent qui opte pour une répartition du travail de 5 prestations de 4 heures/semaine reçoit une allocation complémentaire de 10% du traitement global.  
Pour les agents des rangs 7, 8 et 9, cette allocation est portée à 15%
- l'offre de prestations permanentes à mi-temps sera diffusée au moyen d'une circulaire.

Nous avons signalé le non respect du texte du protocole social au

niveau des conditions d'octroi du travail à mi-temps. Ces modalités sont absentes dans le projet d'avis.

Nous avons également émis un avis négatif sur la procédure appliquée lors de la demande de cessation du travail permanent à mi-temps.

La Société donne la possibilité de reprendre des prestations à temps plein dès que l'agent intéressé peut être remplacé et au plus tard un an après la demande de cessation. Le timing d'un an est bien trop long à nos yeux.

### 6. CREATION DES GRADES D'ASSISTANT CLIENTELE PRINCIPAL ET D'ASSISTANT CLIENTELE

Comme B-VN a inscrit au rang de ses priorités, l'amélioration de l'aide aux personnes à mobilité réduite (PMR), elle va recourir à la mise en place de brigades mobiles dans certaines régions Voyageurs.

Dans un premier temps, ces brigades se déplaceront dans 103 gares du Réseau et assureront un service complet du premier au dernier train.

Il est prévu de créer 182 postes (92 A.P. et 90 A).

Les mesures transitoires suivantes sont d'application pour le premier comblement des postes d'assistant clientèle principal et d'assistant clientèle.

#### Rémunérations

GRADE	RANG	ECHELLES DE TRAITEMENT	
Assistant clientèle ppal	7	727	751
Assistant clientèle	8	815	840

### 1. Accès au grade d'assistant clientèle principal

Par mesure transitoire, l'accès au grade d'assistant clientèle principal ainsi que la désignation sur les postes correspondants aura lieu par siège de travail, sur la base de et dans l'ordre de priorité suivant, tenant compte de la situation administrative des agents volontaires au 01/10/2008:

- 1) à leur demande, aux chefs de triage titulaires d'un poste du cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté de grade;
- 2) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux conducteurs de locotracteur et aux agents du triage, titulaires d'un poste du cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté statutaire;
- 3) à leur demande, aux chefs de triage titulaires d'un poste du cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté de grade;
- 4) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux conducteurs de locotracteur et aux agents du triage titulaires d'un poste du cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté statutaire;
- 5) à leur demande, aux chefs de triage hors cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté de grade;
- 6) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux conducteurs de locotracteur et aux agents du triage hors cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté statutaire;
- 7) à leur demande, aux chefs de triage hors cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté de grade;

8) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux conducteurs de locotracteur et aux agents du triage hors cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté statutaire.

### 2. Accès au grade d'assistant clientèle

Par mesure transitoire, l'accès au grade d'assistant clientèle ainsi que la désignation sur les postes correspondants aura lieu par siège de travail, sur la base de et dans l'ordre de priorité suivant, tenant compte de la situation administrative des agents volontaires au 01/10/2008:

- 1) à leur demande, aux chefs-chargeurs titulaires d'un poste du cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté de grade;
- 2) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux agents de métier, agents de métier spécialisés, chefs d'équipe, chefs d'équipe spécialisés, ouvriers-chefs d'équipe, chargeurs, chargeurs principaux et conducteurs de tracteur E, titulaires d'un poste du cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté statutaire;
- 3) à leur demande, aux chefs-chargeurs titulaires d'un poste du cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté de grade;
- 4) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux agents de métier, agents de métier spécialisés, chefs d'équipe, chefs d'équipe spécialisés, ouvriers-chefs d'équipe, chargeurs, chargeurs principaux et conducteurs de tracteur E, titulaires d'un poste du cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté statutaire;

5) à leur demande, aux chefs-chargeurs hors cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté de grade;

6) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux agents de métier, agents de métier spécialisés, chefs d'équipe, chefs d'équipe spécialisés, ouvriers-chefs d'équipe, chargeurs, chargeurs principaux et conducteurs de tracteur E, hors cadre dans la région voyageurs concernée, classés selon leur ancienneté statutaire;

7) à leur demande, aux chefs-chargeurs hors cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté de grade;

8) sur la base d'une déclaration d'aptitude de leur chef immédiat, aux agents de métier, agents de métier spécialisés, chefs d'équipe, chefs d'équipe spécialisés, ouvriers-chefs d'équipe, chargeurs, chargeurs principaux et conducteurs de tracteur E, hors cadre dans une autre région voyageurs, classés selon leur ancienneté statutaire.

Il faut également savoir, que fin novembre, les responsables de la Direction B-VN vont rencontrer le Ministre afin d'augmenter le nombre de gares avec un service pour PMR.

Etant donné que cette réorganisation va entraîner une augmentation de brigades mobiles, nous avons demandé que le dossier revienne en S/CPN afin de faire un premier bilan sur la mise en place des premières brigades et d'établir les nouvelles règles en fonctions des nouvelles propositions.

### 7. CREATION DE NOUVEAUX GRADES

Etant donné que les tâches exercées par les agents d'accueil et les agents d'accueil principaux diffèrent selon qu'ils sont utilisés à INFRABEL ou à la SNCB.

## FORMALITÉS

### Quelles sont les formalités à remplir lorsque vous décidez de vous installer à l'étranger ?

La Société propose de créer :

- les grades d'agent d'info trafic et agent d'info trafic principal au sein d'INFRABEL pour le personnel chargé de communiquer à la clientèle et aux opérateurs ferroviaires les informations relatives au trafic.
- au sein de la SNCB, la création de nouveaux grades d'agent commercial et d'agent commercial principal. (Changement de dénomination)

Nous avons réitéré notre demande afin d'essayer de trouver une solution pour garder le grade d'agent d'accueil mais avec des spécialités différentes (suivant l'affectation).

Un groupe de travail va se réunir et analyser le document.

#### 8. INDEX

- à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008, les taux d'échelle et les suppléments de traitements seront liquidés à 148,59% des taux de base (100%).
- les pensions payées à terme échu sont adaptées au nouvel index à partir de septembre 2008 et les pensions payées anticipativement à partir d'octobre 2008.

#### 9. OCTROI D'UNE PRIME ANNUELLE POUR 2009

Suivant l'avis 95H-HR2006, le groupe SNCB va octroyer une prime annuelle au personnel statutaire et non-statutaire.

L'avance octroyée en novembre 2008 s'élève au minimum à 700 € pour les agents avec des prestations à temps plein.

M. ABDISSI,  
Secrétaire Général.

#### 1. choisir un mode de liquidation de la pension

Vous pouvez choisir entre trois modes de liquidation de votre pension :

- soit le paiement par mandat postal international contre envoi mensuel d'un certificat de vie.
- A noter que cette formule requiert une dizaine de jours pour l'exécution d paiement et est imposée d'office en cas de cessions, saisies, notifications fiscales et retenues pour pensions alimentaires qui pourraient frapper la pension. De même, ce mode de liquidation engendre des coûts parfois importants.
- Soit ouvrir un compte convertible auprès d'une banque en Belgique, celle-ci se chargeant du versement des sommes dues sur un compte bancaire ouvert hors frontières. Cette formule engendre également des frais et l'envoi d'un certificat de vie tous les 6 mois (en janvier et juillet).
- Soit un virement direct sur un compte en banque ouvert à l'étranger en transmettant au service des Pensions votre numéro de compte bancaire complet (codes IBAN et BIC). Cette formule de paiement offre des transferts gratuits mais il vous faut fournir un certificat de vie tous les 6 mois en janvier et juillet).

#### 2. Comment prétendre au bénéfice de l'exonération fiscale en Belgique ?

L'Administration des Contributions directes a conclu avec certains pays des conventions spécifiques afin d'éviter la double imposition.

Pour prétendre au bénéfice de l'exonération fiscale en Belgique, il convient de suivre la procédure suivante :

- Tout d'abord, il faut avertir le Service Public Fédéral des Finances ou votre Direction Régionale des Contributions Directes, de votre installation définitive dans un autre pays ;

**Service Public Fédéral  
des Finances  
Administration  
des Contributions directes  
Direction I/3  
Convention Internationales  
North Galaxy Tour B - 6<sup>e</sup> étage  
Bd Roi Albert II, 33, boîte 327  
1030 BRUXELLES**

- Ensuite, faire parvenir au Bureau des Pensions de la SNCB Holding, un certificat officiel émanant de l'administration communale de votre lieu de résidence effective, attestant de votre installation définitive sur son territoire, ou, à défaut, la preuve que vous acquittez désormais l'impôt dans votre pays d'accueil

**SNCB HOLDING  
Bureau H.HR.342  
Section 52  
Rue de France, 85  
1060 BRUXELLES**

#### 3. Régler les modalités concernant les soins de santé.

Pour tout ce qui concerne la mutuelle, veuillez vous adresser directement à :

**la Cellule « soins de santé  
à l'étranger » de la Caisse  
des Soins de santé,  
section 72,  
rue de France, 85 1060  
BRUXELLES Tél. : 02/525.35.60**

## INFOS AUX PENSIONNES

### ►► DOCUMENTS NECESSAIRES

P 148	Communication d'une demande ou d'une modification bénéficiaire d'une pension ou de la CSS
P44	Demande de pension de survie
P444	Demande de pension de retraite
P288	Demande en vue d'obtenir le virement d'une pension de survie sur un compte
P388	Mode de paiement des interventions de la Caisse des soins de santé SNCB Holding et du Fonds des Œuvres Sociales
P397	Déclaration relative au précompte professionnel
H-HR.341x25	Déclaration d'un cumul d'une pension avec un revenu

5 dernières années de la carrière (c'est-à-dire, un montant mensuel brut compris entre 1142,66€ et 1606,63€) ;

- Pour un retraité marié : à 62,5% du traitement global moyen des 5 dernières années de la carrière (c'est-à-dire, un montant mensuel brut compris entre 1428,32€ et 2008,29€) ;

## LES DIFFERENTS TYPES DE MINIMUM GARANTI

*Une erreur s'étant glissée dans notre dernière Tribune, nous reprenons le texte corrigé. Veuillez nous excuser.*

### 1. Minimum garanti de pension de retraite pour raisons d'âge ou d'ancienneté

Pour les agents mis à la retraite dans ces conditions et ayant atteint l'âge de 60 ans, le montant minimum garanti est fixé forfaitairement et varie selon la situation de famille.

Sont cependant exclus du droit au minimum garanti, les agents bénéficiaires d'une pension différée lorsque le total des services admissibles pour l'ouverture du

droit à cette catégorie de pension est inférieur à 20 ans.

Le montant mensuel brut indexé minimum garanti de pension sur la base d'une fonction à temps plein s'élève à :

- Pour un retraité isolé : 1142,66€
- Pour un retraité marié : 1428,32€.

### 2. Minimum garanti pour cause d'incapacité physique

Pour une pension de retraite pour cause d'incapacité physique, le montant mensuel brut indexé minimum garanti pour une fonction à temps plein s'élève :

- Pour un retraité isolé : à 50% du traitement global moyen des

Remarque : pour des prestations complètes, les montants, ci-dessus) sont adaptés proportionnellement.

### 3. Minimum garanti de pension de survie

Le minimum garanti de pension de survie n'est accordé qu'au **conjoint survivant** dont le conjoint décédé exerçait une fonction principale

Le conjoint divorcé ou les orphelins n'ont jamais droit au montant minimum garanti de pension.

Le montant mensuel brut indexé minimum garanti de pension s'élève à 996,05€.

CI. DESCHAEPMEESTER,  
Secrétaire National.

## SOUS-COMITE NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES REUNION AVEC L'AUTORITE LE 8 OCTOBRE 2008

(SUITE)

Les chèques- sport : mythe ou réalité ?

Pour la CGSP : c'est la réalité.

La pratique du sport aide à garder la forme et la santé.

Notre Société rajeunit par le recrutement de nombreux jeunes agents. D'autres membres du personnel restent actifs pendant toute leur vie. L'âge étant là, certains sont invités à bouger un peu plus (conseil donné par le médecin) en d'autres termes, suffisamment de raisons pour que nous voguions sur cette tendance.

Nos affiliés nous demandent souvent s'il est possible d'obtenir des chèques-sport via la Caisse

de Solidarité sociale (Caisse 3). D'autres mutualités ont déjà développé de telles initiatives. Nous avons par conséquent défendu cette proposition au sein de la Société parce qu'elle est orientée vers l'avenir (mieux vaut prévenir que guérir) et parce qu'elle vise au bien-être des membres du personnel et des **ayants droit** de la Caisse 3.

Lors de la Sous-commission nationale des œuvres sociales du 15 septembre, la Société a présenté un document qui répond à notre demande. Dès l'âge de 5 ans, la volonté existe de donner un chèque-sport de 20 euros par an à chaque bénéficiaire. Il faut néanmoins être affilié à un club de sport agréé, se procurer une affiliation à un club de sportif, de l'association ou de l'infrastructure sportive.

Les critères doivent encore être définitivement fixés.

Un accord n'a toutefois pas encore été conclu une fois de plus, la CSC Transcom n'est apparemment pas sur la même longueur d'onde. Une prochaine réunion a été fixée le 27 octobre. La CGSP continue de plaider vigoureusement en faveur de ce dossier. Quoi qu'il en soit, nous avançons.

Au cours de ce même comité, les dossiers de remboursement des prestations telle que l'ostéopathie, ainsi que le remboursement du Gardasil et du Cervarix (vaccins contre le cancer du col de l'utérus) nous été soumis. Mais ces dossiers n'ont eux aussi, pas connu la moindre avancée.

La CGSP mettra tout en œuvre pour que ces dossiers voient le jour encore cette année.

CI. DESCHAEPMEESTER,  
Secrétaire National.

# Manifestation Européenne des Cheminots

►► le 13 novembre 2008 à Paris.



**D**ésintégration des systèmes ferroviaires nationaux, déstructuration des entreprises historiques, remise en cause des fondamentaux de la production ferroviaire telle la sécurité, attaques contre les garanties collectives du secteur et contre le corps social des cheminots, recours à la sous-traitance, ...

Les raisons ne manquent pas pour les cheminots européens de manifester leur mécontentement et de pousser leurs revendications.

A la demande des Organisations syndicales européennes affiliées à ETF, la section ferroviaire a décidé d'organiser une grande manifestation européenne du rail afin de mettre sous pression le patronat, les instances européennes et les gouvernements.

A l'occasion de la Présidence française, il a été décidé d'organiser celle-ci à Paris le 13 novembre prochain.

Cette action de masse doit être organisée autour de plusieurs objectifs et vers plusieurs acteurs.

**Vers les instances européennes d'une part, commission et parlement, vis-à-vis desquelles nous exigeons :**

- l'arrêt de la libéralisation,
- une évaluation indépendante sur les effets des premiers paquets ferroviaires, sur les volets économiques sociaux et environnementaux,
- l'arrêt de la séparation entre les gestionnaires d'infrastructures et les entreprises ferroviaires.

**Vers le patronat du ferroviaire ensuite, vis-à-vis duquel nous demandons :**

- la définition d'un cadre social et salarial de haut niveau tenant compte des conditions particu-

lières d'exploitation des chemins de fer, et des conséquences des conditions de travail sur le niveau de sécurité,

- le développement des activités ferroviaires par la mise en œuvre d'une politique d'innovation et de recherche.

**Vers les gouvernements nationaux d'autre part, vis-à-vis desquels nous exigeons :**

- la prise en compte des conditions sociales, de l'emploi et des salaires pour la construction européenne,
- la relance d'une politique d'investissement public vers le ferroviaire afin de permettre un réel report modal de la route vers le rail,
- la prise en compte des chemins de fer comme outil d'aménagement du territoire.

Vers l'ensemble de ces acteurs, nous pousserons notre revendication et notre conception de service public ferroviaire destiné à couvrir les besoins de la collectivité en assurant la protection de notre environnement.

Enfin, les négociations engagées sur le plan européen avec la CER (Communauté Européenne du Rail - représentants des patrons) doivent être mises sous la pression de cette manifestation.

Devant la surdité des instances européennes, l'opportunisme des représentants patronaux et le cynisme ou l'aveuglement des gouvernements nationaux, il est essentiel de réussir cette manifestation pour faire avancer les revendications du secteur.

D'ores et déjà, ETF engage pleinement ses affiliés à contribuer à la réussite de cette action, pour peser sur les décisions européennes et nationales.

Pour sa part, la **CGSP/ACOD** secteur Cheminots participera activement à cette manifestation. Pour les modalités pratiques, veuillez contacter votre permanent régional.

**La manifestation du 13 novembre 2008**  
**Rassemblement à partir de 11 heures place de la Bastille**

**Départ à 13h30**  
**pour se rendre à Montparnasse**

**Soyez nombreux à nous rejoindre à Paris pour stopper la libéralisation !**

*D a n s   n o s   r é g i o n a l e s*

## CHARLEROI

Le COMITE REGIONAL DES PENSIONNES CHEMINOTS de la régionale de CHARLEROI organise une conférence sur les homes et maisons de repos pour personnes âgées

**LE MARDI 18 NOVEMBRE 2008**

**Rue de Montigny, 42 - CHARLEROI - salle 1**

**Orateurs du jour**

- Un représentant des homes de la région de CHARLEROI,
- Monsieur Serge TONNEAUX - Inspecteur Principal des Œuvres Sociales de la SNCB.

Accueil des participants à 9h30 • Début de la conférence à 10h00  
Nous vous attendons très nombreux à ce débat.

*Bien cordialement.*

# CONFERENCE DES JEUNES TRAVAILLEURS DU TRANSPORT

*(The Young Transport Workers Conference)*

Les 7 et 8 octobre, l'ITF (Fédération Internationale des ouvriers du Transport) a organisé une réunion historique à Bruxelles.

Pour la première fois, une septantaine de jeunes issus de 23 pays, parmi lesquels la Belgique, l'Australie, l'Inde, le Brésil, le Canada, ... se sont réunis pour réfléchir à la manière dont les jeunes peuvent s'organiser au sein des structures de l'ITF.

Le 7 octobre, nous avons participé, en compagnie des jeunes déjà arrivés, au « World Day for Decent Work - Journée Mondiale

pour le Travail Dément », une manifestation organisée à l'échelon mondial.

A Bruxelles, le rassemblement s'est disloqué au Rond Point Schuman (Parlement Européen).

Les deux jours qui ont suivi, furent essentiellement l'occasion de s'informer sur les structures et le fonctionnement des jeunes dans les différents pays. Des

problématiques diverses telles que les privatisations, l'organisation des syndicats, le droit de grève, ... y furent également abordées. Mais cette conférence fut essentiellement articulée autour de la question de savoir comment les jeunes devraient s'organiser au sein de cette grande structure de l'ITF aux fins de mieux se faire entendre au sein de cette « Trade Union ». La discussion s'est déroulée en groupes de travail et s'est focalisée sur quatre thèmes :

1. Representation and organisation structure ;
2. Statement/Constitution ;
3. Key issues ;
4. Communication.

Les débats se sont clôturés par la rédaction et l'adoption d'une « Brussels Declaration ».

En fait, nos problèmes ne sont pas très différents de ceux des autres. Dans un monde de plus en plus globalisé, il est important que des syndicats s'organisent partout dans le monde.

Ensemble, nous sommes forts ! Ce qui est frappant, c'est que, dans différents pays des différents continents, il est interdit voire illégal de faire grève, de faire entendre sa voix dans les entreprises, de s'organiser en syndicat. Concernant la privatisation du rail, on peut faire bref : dans certains pays, on fait précisément l'inverse. On renationalise au lieu de privatiser.

Mais, en Europe, la perspective d'une privatisation plus poussée en fait frémir plus d'un. Ne serait-il pas opportun à ce propos d'élargir nos horizons et d'aller voir ce qui se passe sur d'autres continents ? Peut-être serait-il bon que nos parlementaires européens organisent eux aussi une conférence sur le sujet...

D a n s   n o s   r é g i o n a l e s

## HAINAUT OCCIDENTAL

### SECTION D'ATH

Le Comité de la section d'ATH des Pensionnés « CHEMINOTS » de la CGSP - HAINAUT OCCIDENTAL a le plaisir de vous inviter au traditionnel repas qu'il organise à l'occasion de la Saint-Eloi.

Il vous donne rendez-vous  
au **MOULIN DE LA HUNELLE**  
à **CHIEVRES**  
le **samedi 6 décembre 2008**  
à **12h**

#### Au menu...

- L'apéritif de la Saint Eloi et ses zakouski
- Le feuilleté de volaille à la Washington
- La crème de chicons
- Le rôti Orloff accompagné de poires Williams et de pommes croquettes
- La poêlée aux pommes
- Moka

Les boissons choisies au cours du repas seront services selon le tarif en vigueur.

L'animation musicale est assurée par « **LES ROMANTIQUES** ».

Le prix de ce dîner est de 17,00€ par membre de la CGSP Pensionnés Cheminots section d'Ath ainsi que son conjoint et de 25,00€ par sympathisant.

Le paiement s'effectue, lors de l'inscription (inscriptions clôturées le mercredi 3 décembre à 11h)

Chez Francis DETEZ

➔ rue Gérard Dubois, 29  
à 7800 ATH - 068/283705

Chez Oscar LALOY

➔ rue de Beaumont, 75  
à 7800 ATH - 068/282207

**Nous serons heureux de vous y retrouver nombreuses et nombreux. Ce sera un plaisir de se retrouver entre Camarades.**